

Ceux qui étaient tenus au devoir d'hommage et au service du Roi, étaient ceux qui en avaient reçu des terres et des charges. Si ceux-ci commettaient une faute, le Roi pouvait leur confisquer ce qu'ils avaient reçu de lui, chose qu'il ne pouvait faire aux Barons de son propre chef, mais seulement par un jugement de la Haute-Cour; lorsque ces Barons mouraient sans laisser de successeurs, leurs possessions passaient au Roi. La plus grande partie du pays et les plus célèbres forteresses lui appartenaient; ces propriétés s'accrurent sans cesse en raison de l'extinction des familles ou par le relâchement des lois. C'est ainsi que le domaine royal s'augmenta de jour en jour; il s'augmenta aussi quelquefois par la force tyrannique.

Sous le règne de Léon, – ce que nous avons dit, du reste, à plusieurs reprises, – on comptait dans le royaume soixante-dix forteresses et Seigneurs vassaux, qu'on appelait encore, «Fidèles Hommes». La moitié d'entre eux était formée de Grecs, de Latins et d'Allemands, et les trois ordres de Chevaliers, dont nous parlerons plus tard, qui avaient reçu des propriétés dans le pays avant ou pendant le temps de Léon et étaient eux-mêmes soumis aux lois de vasselage. Beaucoup de ces Barons vassaux n'avaient d'autres fonctions à remplir que celles de membre de la Haute-Cour. Il y avait aussi d'autres qui étaient préposés aux charges importantes du pays, et par conséquent au-dessus des premiers en dignités.

A part ces familles nobles, le peuple était sujet du Roi ou des Barons dont il dépendait. Personne du peuple n'avait droit de siéger à la Haute-Cour que lorsqu'il était élevé à la noblesse ou pourvu d'une charge. Les intérêts et les questions de politique du peuple étaient réglés par la Cour-Basse, dont les membres étaient choisis dans le peuple et appelés, *Bourgeois*. Je suppose que ce sont ces personnages que l'historien royal désigne quelquefois sous le nom de *Petits-hommes*. Les agriculteurs et les habitants des campagnes qui étaient la propriété des Barons, s'appelaient *Paricus*, du grec Πάροιχοι. Enfin celui qui ne relevait d'aucun, soit parce qu'il n'était pas sous la puissance d'un maître, soit parce qu'il n'avait aucune possession dans son domaine, s'appelait *non-vassal*.

IV. MONNAIE ARMÉNIENNE.

Sous les lois et la politique nouvelles, sous l'influence de nos nouveaux voisins et alliés étrangers, nos anciens us et coutumes durent forcément se mo-